

# SCoT - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES COMMUNAUTES DU PAYS DE SAINT-MALO



## LETTRE SCoT N°3



### **Le mot du Président :**

#### **L'humain, au cœur du projet de territoire du pays de Saint-Malo !**

La révision du SCoT donne l'opportunité à tous les élus, dans le cadre de cette démarche commune, de préciser **leur projet collectif pour le pays de Saint-Malo**. Pour y arriver, il est nécessaire de s'accorder sur les priorités et les actions à mettre en œuvre pour l'avenir de notre territoire. Après avoir partagé les enjeux, nous avons ainsi pris le temps de formaliser le « **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** » (PADD) autour de trois grands axes :

- **Habiter, travailler, vivre et se déplacer sur le pays demain**
- **Une organisation territoriale répondant aux principes d'équilibre**
- **Un projet durable qui s'appuie sur les « murs porteurs » du territoire**

Avant toute chose, nous souhaitons donc placer l'humain au cœur de notre projet et continuer à avoir **un territoire vivant et vivable**. Cette idée partagée par l'ensemble des élus du pays de Saint-Malo est le fil conducteur de notre démarche.

- **Vivant** par le dynamisme porté par les acteurs du territoire aujourd'hui... et demain. Nous souhaitons favoriser l'accueil de nouveaux habitants et maintenir la vitalité économique. Pour ce faire, il s'agit de renforcer l'attractivité territoriale en insistant sur les nombreuses plus-values du territoire (cadre de vie, dynamique entrepreneuriale, accessibilité ...)
- **Vivable** à travers la prise en compte des défis à relever pour l'avenir, tant sur ses aspects économiques, sociaux qu'environnementaux. Mais qui sait de quoi demain sera fait ? C'est pourquoi nous souhaitons si nécessaire, pouvoir continuer d'adapter le projet lors de sa mise en œuvre ! Dans un contexte où les budgets publics diminuent, il est essentiel de valoriser l'existant et d'optimiser les usages.

Les grandes orientations du PADD, qui vous sont présentées dans cette troisième « Lettre SCoT », sont le point de départ de la prochaine étape, la plus engageante : se fixer des objectifs pour l'avenir. L'année 2016 sera ainsi pleinement remplie afin de se fixer ensemble des objectifs ambitieux pour notre territoire... qui le mérite !

**M. Claude RENOULT**, *Président du pays de Saint-Malo*

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

### I – HABITER, TRAVAILLER, VIVRE ET SE DEPLACER SUR LE PAYS DEMAIN

Le pays de Saint-Malo est un des territoires les plus attractifs de Bretagne. C'est pourquoi le projet anticipe un accueil démographique important, et se donne les moyens d'accueillir de nouveaux habitants dans des conditions optimales, tout en préservant la qualité de vie agréable du territoire.

Il s'agit notamment de mettre en œuvre **une politique ambitieuse de production de nouveaux logements**, qui réponde aux besoins de tous : jeunes ménages, personnes âgées, ménages modestes, étudiants...

Les terres agricoles étant précieuses, le projet assure **un développement urbain raisonné** : limitation de la consommation foncière, rénovation du parc vacant, renouvellement urbain à proximité des équipements et services... la vitalité des centres-bourgs et du commerce de proximité en dépend également !

Se donner les moyens d'accueillir des nouveaux habitants, c'est aussi **offrir de l'emploi sur le territoire**. Ainsi, le SCoT entend accompagner le développement des entreprises locales et attirer les entreprises extérieures à travers une offre diversifiée et organisée. Ce développement passe par une valorisation de l'ensemble des secteurs économiques : **tourisme, commerces, services, agriculture et conchyliculture, industrie, artisanat...**

Aujourd'hui l'usage individuel de la voiture reste le moyen de transport privilégié par une majorité des habitants du territoire. Le PADD met en avant une volonté de limiter le temps des déplacements domicile-travail. A travers le développement de **modes alternatifs** (vélo, train, transports collectifs) et le développement de **pratiques mutualisées** (covoiturage), c'est aussi la volonté de favoriser **une mobilité moins polluante et plus économe**.

L'**aménagement numérique** est un facteur de plus en plus prégnant de l'attractivité des territoires. Il s'agit d'une **nécessité à la fois sociale et économique**. Le SCoT anticipe la couverture numérique de l'ensemble du territoire à l'horizon 2030.

*« favoriser et accompagner l'accueil de nouveaux habitants »*

*« assurer une mixité sociale et favoriser l'arrivée de jeunes ménages »*



*« offrir les conditions d'implantation et d'évolution nécessaires au développement de chaque secteur économique »*

*« une accessibilité qui privilégie les courtes distances et les alternatives à l'usage individuel de la voiture »*

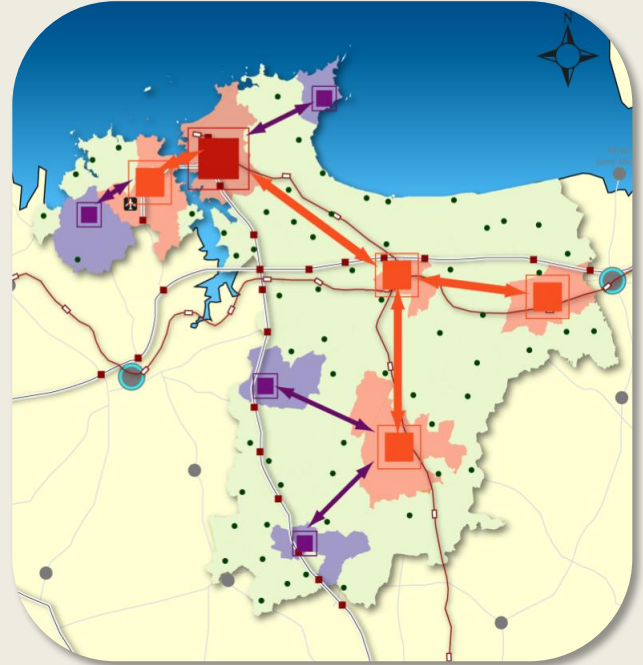


## II – Une organisation territoriale répondant aux principes d'équilibre

Toutes les communes participent à la valorisation et au développement du pays de Saint-Malo, ainsi chacune joue un rôle dans le projet territorial.

4 typologies de communes sont identifiées dans le PADD selon le rôle qu'elles jouent ou auront à jouer à l'avenir :

- **Les communes rurales et périurbaines** : qui assurent certaines fonctions de proximité et participent aux fonctions économiques et résidentielles.
- **Les pôles relais** : qui, au-delà de l'ensemble des fonctions proximité permettent de relayer sur l'ensemble du territoire certaines fonctions structurantes.
- **Les pôles structurants** : qui assurent l'ensemble des fonctions structurantes (équipements, services, emploi, transports...).
- **Le pôle majeur** : qui au-delà des fonctions structurantes, assure également des fonctions de rayonnement du territoire au-delà de ses frontières.



Il s'agit notamment de favoriser la cohérence entre l'accueil prévu de populations et le niveau d'équipements et services, d'habitat, d'emplois, d'accessibilité [...] que les villes et villages concernés peuvent offrir.

Afin que la diversité des paysages, des dynamiques et des éléments de contexte puissent s'exprimer, la notion d'équilibre guide le projet :

- Equilibre entre les **grands secteurs géographiques** et notamment permettre à l'Est du pays, plus rural, d'assurer son développement.
- Equilibre **au sein de chaque territoire communautaire** afin d'assurer une bonne organisation de proximité.
- Equilibre **au sein de chaque commune** garantissant une bonne cohabitation des différents espaces (agricoles, naturels, forestier et urbains).



Dans un contexte où les concurrences territoriales sont de plus en plus globalisées, le SCoT vise à **privilégier les relations avec les territoires voisins** mais aussi et surtout à **conforter le rôle qu'il tient actuellement au sein de l'organisation régionale**.



### III - UN PROJET DURABLE QUI S'APPUIE SUR LES « MURS PORTEURS » DU TERRITOIRE

Qu'il s'agisse des paysages emblématiques faisant déjà l'objet de protections ou de valorisations (le Mont St-Michel et sa baie, le canal Ille et Rance, le château de Combourg, villes et villages littoraux, côte d'Emeraude...) ou des paysages naturels et bâtis du quotidien, la **qualité du cadre de vie et des paysages associés** constituent des fils conducteur pour l'ensemble du projet.

L'aspect durable du projet porte également sur une **gestion raisonnée et adaptée des ressources naturelles** disponibles sur le secteur. Ainsi, qualité et gestion des eaux (potable, baignade, cours d'eau...) font l'objet d'orientations spécifiques au même titre que la qualité de l'air, du sol, les ressources énergétiques... et tout ce qu'il est précieux de préserver pour répondre aux besoins à venir.



L'humain au cœur du projet... mais en prenant en compte toute la mesure de l'intérêt de préserver les autres espèces ! C'est pourquoi le SCoT identifie une **trame verte et bleue** qui assure le maintien des écosystèmes et des continuités écologiques du territoire afin d'assurer la **préservation de la biodiversité du pays de Saint-Malo**.

### Les réunions publiques, un échange privilégié avec les habitants

Afin de donner une place à tous ceux qui souhaitent s'exprimer, proposer et commenter, **une seconde série de réunions publiques** a eu lieu à la fin de l'année 2015 avec pour objectif de présenter les pistes d'orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). De la même manière que pour la phase de diagnostic, Pierre-Yves MAHIEU, vice-président en charge du SCoT au pays de Saint-Malo, a co-animé ces temps de concertation qui ont laissé une **grande place à l'échange et la participation des citoyens**. Ils ont eu lieu à Dol-de-Bretagne, Meillac, Dinard et Saint-Jouan-des-Guérets.

En complément de ces temps privilégiés d'échanges avec les habitants, il est important de signaler que le CODESEN, le Conseil de développement du pays de Saint-Malo, a rédigé une contribution au PADD. Cette dernière a été versée au débat réglementaire sur les orientations du PADD qui a eu lieu lors de la séance du Comité de pays du 22 avril 2016. Notons enfin que le PADD soumis au débat est consultable et téléchargeable à partir du site internet du pays à la rubrique « aménagement du territoire » puis révision du SCoT.



### La correspondante au pays

Chargée de mission SCoT : Josépha Rouger